

Règlement intérieur



« Les As du Volant », section badminton de l'UAC, est affiliée à la fédération française de Badminton (FFBad) et s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental.

Article 1 : Inscription au club.

Trois séances d'essais sont autorisées pour les personnes désireuses de découvrir le badminton. Cependant ces trois séances sont à réaliser courant septembre/ Octobre. Au delà de ces trois séances l'inscription sera obligatoire.

Pour l'inscription, le badiste devra fournir :

- ❖ Le formulaire « prise de licence » intégralement rempli ainsi que la mention des conditions d'assurance.
- ❖ Une attestation médicale (Uniquement à l'aide du document prévu à cet effet),
- ❖ Un chèque du montant de la cotisation.

Seul les badistes ayant un dossier complet et lisible seront inscrits. Les documents pour effectuer l'inscription seront disponibles sur le site internet et des exemplaires seront disponibles au gymnase. Sera remis aux futurs adhérents le règlement intérieur du club. Pour la section jeune, une feuille de renseignement supplémentaire sera également donnée.

Le bureau clôturera les inscriptions le 31 octobre. Le bureau fixe à 120 le nombre maximal d'adhérent.

Tarifs Année 2016-2017 :

Adulte	90 euros
Enfant	80 euros
Mini-Bad 7et Moins de 7 ans	45 euros
Deuxième licence	35 euros
Réduction pour les familles	A partir de la deuxième licence, 5€ de réduction sur la part club.

Nb : Les badistes « deuxième licence » auront accès à l'équipement de la salle ainsi qu'aux volants plastiques pour les jeux libres. Les badistes « deuxième licence » n'auront pas d'avantage pour les compétitions.

L'accès aux personnes non licenciées aux créneaux horaires ne pourra se faire que sur accord du bureau.

Article 2 : Les créneaux horaires/ Matériel.

Lundi 19H30-23H00 Jeu Libre Adultes

Mercredi	18H30-20H30 Jeu Libre Adultes et entrainement jeunes
Vendredi	20H30-23H00 Jeu Libre Adultes
Samedi	9H00-11H00 Entraînement – réservé aux jeunes (>10 ans).
Samedi	10H00-11H00 Mini bad (5-9ans)

Un créneau d'entraînement/ Initiation sera proposé le lundi. En fonction de la demande, un créneau d'entraînement perfectionnement compétition sera également mis en place le mercredi. Des terrains seront donc réservés en fonction du nombre de participants.

Les ouvertures et les fermetures de la salle seront effectuées par des membres du bureau (Noms et numéros de téléphone indiqués sur le site internet).

L'installation et le rangement des filets sont assurés par les adhérents .Chaque licencié se doit donc d'y participer.

L'ensemble des adhérents est invité à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Les terrains doivent être rangés dans la mesure du possible à la fin du créneau (Excepté le vendredi soir). Lorsqu'un joueur souhaite prendre une douche, il est invité à prendre ses dispositions pour faire en sorte de respecter l'heure de fermeture.

Des volants plastiques sont mis à disposition pour les séances de jeu libre et d'entraînements. Le tri et les remplacements des volants seront uniquement effectués par le bureau.

Article 3 : Le Gymnase.

Le Gymnase « Les Barries » n°35 à CADILLAC constitue un bien social intercommunal financé par les communes de la communauté de Communes des Coteaux de Garonne. Plusieurs établissements scolaires du territoire et associations sportives utilisent les locaux. L'ensemble des utilisateurs du gymnase s'engagent à faire en sorte que les bâtiments, les installations et le matériel souffrent le moins possible de leur passage. Il est ainsi strictement interdit de fumer à l'intérieur du gymnase. Il est également expressément interdit :

- ❖ de jouer ou de chahuter dans les vestiaires, douches et sanitaires ;
- ❖ de faire un usage inconsidéré des robinets, des lavabos et des douches, de souiller et de dégrader les installations sanitaires et leurs locaux ;
- ❖ de se servir du matériel en dehors des exercices sportifs et sans y être autorisé par le responsable de l'organisme utilisateur ;
- ❖ de rester ou de pénétrer dans les vestiaires en dehors du temps prévu pour le déshabillage et le rhabillage ;
- ❖ de jeter des détritrus ou du chewing-gum ailleurs que dans les corbeilles ;

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements.

Article 4 : Comportement sur le terrain / Tenue

« Les AS du Volant » se veut être une association respectueuse d'un esprit et d'une éthique sportive. Ainsi tout adhérent s'engage à entretenir un esprit sportif, respecter le fair play et faire preuve de respect envers les autres joueurs. De même, il est de la responsabilité de chacun d'accueillir et d'intégrer au mieux les nouveaux arrivants quel que soit leur niveau de jeu.

Les joueurs sont tenus de porter des chaussures destinées à la pratique de sport en salle ainsi que de porter une tenue de sport correcte. La pratique du sport torse nu est interdite. En cas de manquement répété, une sanction d'exclusion temporaire pourra être prononcée par le bureau.

En cas de forte affluence, le bureau se permettra de demander aux adhérents d'écourter la durée des matchs (En 11 points ou des matchs de 5 / 10minutes) et les simples seront interdits.

Article 5 : Compétitions.

a) Les interclubs.

Les badistes intéressés pour faire de la compétition à travers les interclubs sont invités en début d'année à se faire connaître auprès du bureau. Pour les interclubs, le club fournit les volants en plumes et participe financièrement uniquement à l'achat de boisson (la partie gastronomie sera quand à elle prise en charge par les joueurs). Le montant de la somme attribuée à cet effet est déterminé en début d'année avec le capitaine de l'équipe (Saison 2016 / 2017 = 20€).

b) Inscription tournoi

Les badistes intéressés par la compétition sont invités à se faire connaître auprès des membres du bureau de la section compétiteurs seniors ou la section compétiteurs jeunes / vétérans en début d'année pour s'informer des modalités. Leurs coordonnées sont également disponibles sur le site internet. Au cours de l'année, les responsables des compétiteurs seniors, jeunes et vétérans vous feront parvenir par mail la liste des tournois ainsi que les dates limites d'inscriptions.

L'ensemble des compétiteurs sont invités à consulter le site : <http://badiste.fr/>. Le club rappelle que l'inscription aux tournois sur Badiste.fr ne garantit pas l'inscription aux tournois.

c) Avantages compétiteurs.

Le club participe financièrement à l'inscription des tournois. La part à régler par le joueur est de 10 euros pour un tableau, 12 euros pour deux tableaux et 15 euros pour 3 tableaux.

ATTENTION, les règlements des tournois s'effectueront au trimestre.

Article 6 : La Communication.

L'ensemble des badistes seront informés du fonctionnement et des informations sur le club par mail, par le site internet et par la page facebook.

Les adhérents adultes autorisent la diffusion sur le site internet du club, des photos prises lors des compétitions sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte. Les adhérents jeunes figureront également sur le site (Leurs résultats aux tournois, leurs photos..) En cas de refus les parents doivent faire parvenir au président un document écrit pour exprimer leur désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

Article 7. En cas d'accident sur le terrain.

Une trousse à pharmacie est présente sur site pour les petits bobos, pour les déclarations d'accident, se rapprocher des membres du bureau présents lors de la séance d'entraînements. Nb : En cas d'accident, le badiste à 5 jours pour déclarer son accident.